

## **5 - Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs : Fouilles archéologiques - Fourrière municipale (frais d'expertise)**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :**

### **I - Fouilles archéologiques**

Le service municipal d'Archéologie Préventive, en devenant opérateur en archéologie préventive par arrêté du 5 octobre 2009, devient un prestataire de service pour les fouilles archéologiques uniquement. A ce titre, il doit établir les prix qu'il pratique auprès des aménageurs faisant appel à lui. Ces tarifs s'établissent sur des coûts journaliers.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

- Techniciens de fouilles : 268 € par jour
- Responsable de secteur : 305 € par jour
- Spécialiste / Responsable d'opération adjoint : 348 € par jour
- Responsable d'opération : 361 € par jour.

Le service municipal d'archéologie pourra présenter dans ses devis une ligne «frais de structure et coordination» correspondant à la charge de travail que représente l'opération auprès de l'ensemble du service.

### **II - Stationnement - Frais de fourrière**

Par délibération du 9 décembre 2010, le Conseil Municipal a adopté les frais de la fourrière municipale.

Il convient d'ajouter les tarifs suivants omis dans ce document :

- frais d'expertise (véhicules présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 61 €
- frais d'expertise (cyclomoteurs présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 30,50 €.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces tarifs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime des Commissions n° 5 et 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les tarifs qui lui sont proposés.

*Récépissé préfectoral du 22 février 2011.*